

dans les mains rugueuses du mineur, leurs deux âmes vaillantes se comprenaient et se parlaient dans le silence de la nuit.

(A CONTINUER.)

LE CANARD

MONTREAL, 17 AOUT 1878.

LE VICE-ROI.

Le Canada qui est une puissance sera désormais une vice-royauté, grâce au marquis de Lorne, époux d'une princesse royale. Il paraîtrait, d'après les journaux américains, entre autres le "Pilot" de Boston que ce marquis n'a pas une intelligence supérieure, quoiqu'en disent les journaux anglais; au contraire il serait un esprit faible dominé par une jeune femme capricieuse, en un mot une espèce d'imbécile. Il a écrit un poème mort né, qui ne souffre pas la lecture, plein de vers ridicules et manquant de césure et de bon sens. Les journaux anglais amis du gouvernement de Sa Majesté en font un écrivain distingué et un poète, ce qu'il n'est pas. Il était un embarras à la Cour d'Angleterre, et y jouait le rôle d'un comparse au théâtre, et Milord Beaconsfield aurait obéi au désir de Sa Majesté en le nommant Gouverneur du Canada.

Quant aux Canadiens français qui ne sont plus les mêmes que les Français de la Nouvelle France, qui sont devenus des anglais de mœurs et de caractère, sujets soumis et fidèles, ils vont recevoir ce vice roi avec enthousiasme, avec délire. Ne sont-ils pas depuis longtemps dominés par des anglais? n'en sont-ils pas contents et fiers?

Grand bien leur fasse, à ces descendants des preux d'autrefois, qui oublient tous les jours la nationalité française, les traditions et le caractère de la race gauloise, qui ne se souviennent plus qu'il y a encore une France dans le monde, un beau et sublime pays, foyer de l'intelligence et des arts de l'esprit. Triste signe des temps.

AU CONSEIL EXECUTIF.

Tout le personnel du cabinet Joly est au complet dans la salle des séances du conseil exécutif.

Après la lecture des procès-verbaux de la dernière séance l'huissier de service annonce à l'assemblée que l'Orateur Turcotte fait pied de grue dans le vestibule et qu'il demande d'être admis au conseil pour y expliquer une affaire importante.

L'hon. M. Starns est d'avis qu'aucun étranger ne peut avoir le privilège d'assister aux délibérations du Conseil parce que c'est contre les usages constitutionnels.

L'hon. M. LANGELIER.—La chose se faisait sous le régime Ouimet. Du reste, c'est de la blague de parler de constitution, c'est une chose usée, tout le monde le sait.

L'hon. M. Ross.—Il ne faut pas



DEBOUCHERILLE A CHAPLEAU.—Dis donc, mon petit, vas-tu nous faire promener bien longtemps comme ça? Je commence à être fatigué. La bête à l'air d'avoir faim. Si nous nous adressions au boss de ce "Livry stable?"

CHAPLEAU.—N'arrêtons pas là. Il n'y a rien de plus "mal à main" pour nous que cet homme. Promenons-nous encore un peu.

être grossier avec Turcotte. Cet homme nous a rendu trop de services. Il faut que nous ayons pour lui les attentions les plus délicates.

L'HON. M. MARCHAND.—Allons, pas de bêtises, il faut que Turcotte entre immédiatement. S'il y a un homme qui ait droit de vote au chapitre, c'est sans contredit celui qui tient en ses mains les destinées du cabinet.

L'HON. M. JOLY.—Soit, laissons-le entrer.

L'orateur de l'assemblée Législative fait son entrée dans le conseil.

L'HON. M. TURCOTTE.—Bonjour, messieurs, je suis enchanté de vous voir tous aussi bien portants.

L'HON. M. JOLY.—Tout le monde est bien à Trois-Rivières, Pacaud, Kiernan et les autres?

L'HON. M. TURCOTTE.—Ils sont assez bien, je vous remercie. Je suis venu aujourd'hui vous de mander une petite faveur.

L'HON. M. LANGELIER.—Encore!

L'HON. M. JOLY.—Voyons, Langelier, lâchez d'être un peu plus poli avec monsieur. Allons, de quoi s'agit-il?

L'HON. M. TURCOTTE.—C'est une nomination importante que vous devez faire aujourd'hui dans le personnel des employés de l'Assemblée Législative. Pour le quart d'heure je n'insisterai pas sur la nomination de mon oncle Pacaud au banc de la Cour Supérieure.

L'HON. M. LANGELIER.—Vous faites très-bien. Il y a déjà assez de vieilles pignonilles sur le siège des juges. Ce vieux là devrait être satisfait. Un de ses gendres est juge à Québec et un autre est à la veille de le devenir. Il y en avait trop dans la même famille.

L'HON. M. TURCOTTE.—Ce n'est pas là la question. Mon oncle sera juge quand bon me semblera. Vous savez que le bonhomme Muir, le greffier de la Chambre doit être mis à la retraite. Ce saint homme doit laisser les paperasses et les

dossiers poudreux de la Chambre pour ne garder que sa discipline et sa haine. Je propose donc que mon frère Buteau soit nommé à sa place.

L'HON. M. JOLY.—Avez-vous mangé du hachich?

L'HON. M. TURCOTTE.—Non, je parle très-sérieusement. Cette nomination je l'exige. Vous savez qui je suis.

L'HON. M. CHAUVEAU.—Mais ce n'est pas possible. La "Minerve," le "Canadien" et tous les journaux conservateurs vont nous tomber dessus. On va dire que nous remplissons les bureaux publics avec les membres de la famille Turcotte.

L'HON. M. TURCOTTE.—Qu'est-ce que cela fait? Les conservateurs ne peuvent pas me lancer des pierres. Du temps du ministère Ouimet, les fils et les neveux du Premier avaient tous été nommés à des emplois publics.

L'HON. M. JOLY.—Au fait, vous avez raison. Tenez-vous à ce que nous fassions la nomination sur le champ.

L'HON. M. TURCOTTE.—Pas de suite, mais dans quelques jours. J'espère que dans un mois ma famille sera satisfaite de moi.

Après avoir nommé soixante treize conseils de la Reine, le ministère ajourne la séance.

() fortunatos nimium, sua si bona norint. Agricolas.....

Traduction libre: les habitants ne sont pas des fous.

Oui, Seigneur!!! Nous allons vous le prouver tout à l'heure.

Si nos cultivateurs pouvaient se former une idée des tortures sans nombre auxquelles sont exposés tous les jours les habitants des villes, comme ils aimeraient à vivre dans leurs humbles chaumières mangeant du pain noir et fatiguant leurs bras aux rudes labeurs de la glèbe.

L'habitant des campagnes n'est pas riche il est vrai, mais il possède d'ordinaire la modeste habitation où ont vécu ses pères. Il n'est pas exposé comme le contribuable des villes à recevoir une fois par année la visite des cotiseurs à la mine rébarbative qui jettent un regard louche sur sa maison pour en augmenter la taxe. Il ne paie pas de cotisations pour enrichir les rings dont les membres s'engraissent aux dépens du prolétaire.

Le cultivateur de bon sens songe rarement à enlever les mains de son fils aux manchons de la charrue pour lui bourrer la tête de grec et de latin afin qu'un jour il devienne un végétal produisant des assignations et des plaidoyers en mauvais français. L'homme des villes, s'il a le moindre pécule croit toujours que son fils est un génie hors ligne qu'il est appelé à devenir un des plus beaux ornements de la société et qu'il sera une illustration dans une profession libérale. Le fils d'un drapier ou d'un épicière croirait déroger s'il embrassait le même état que son père. Il se croirait déshonoré s'il était obligé de rester en arrière d'un comptoir pour mesurer du calicot ou servir de la melle aux clients. Non, il y a des visées plus hautes. Il faut qu'il devienne avocat ou médecin. L'habitant des campagnes sous ce rapport est mille fois plus heureux que le citadin.

Son fils fréquente l'école du village pendant une couple d'années et son éducation est faite. Il sait tout ce qu'il faut pour entrer dans la même carrière que ses ancêtres. Il ne cherche pas à en montrer à son curé. Les connaissances qu'il a puisées à l'école, se bornent au Petit Catéchisme de Québec et au Devoir du Chrétien. Que lui faut-il de plus?

Le rural entr'autres avantages a celui de ne pas être exposé à devenir actionnaire d'une société de construction. S'il tombe malade, comme il n'y a d'ordinaire qu'un médecin dans son village, il a mille chances de se rétablir; il ne court pas les mêmes dangers que le citadin qui étant traité par trois ou quatre docteurs est toujours sûr de passer de vie à trépas.

Dans ses amours le rustique est beaucoup plus heureux que l'homme des villes. Comme ces derniers, il ne roucoule pas pendant un an ou deux devant une coquette avant de la conduire à l'autel. Lorsqu'il veut prendre femme, il avise une grosse fillette de son village dans le deuxième ou troisième rang. Ils font ensemble une promenade sous la condrette, se jettent quelques moltes de terre et crac le tour est fait. Quinze jours plus tard leurs nœuds sont bénis et les conjoints coulent des jours heureux jusqu'à la dissolution naturelle des liens qui les unissent.

A la campagne les denrées alimentaires ne sont jamais frelatées. On y boit du lait qui n'est pas un composé d'eau et de blanc de céruse. On y boit du café qui n'extrait aucune relation criminelle avec la chicorée. On n'y trouve pas de bouchers qui vendent à leurs clients du veau trop jeune ou du bœuf trop maigre.